



Genève, le 20 février 2020
Aux représentant-e-s des médias

Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES)

Partenariat inédit en faveur des demandeurs d'emploi

Sous l'impulsion de Monsieur Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé de l'emploi, l'office cantonal de l'emploi (OCE), la Fédération des Entreprises Romandes (FER Genève) et l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) ont conclu un accord de partenariat visant à favoriser le recrutement, à compétences égales, de demandeurs d'emploi inscrits à l'OCE. Depuis l'introduction des directives transversales de recrutement pour l'administration cantonale, les entreprises publiques autonomes et les entités subventionnées, c'est la première fois que le secteur privé s'engage en vue de sensibiliser et inciter les employeurs genevois à recruter les forces de travail et compétences du canton. La première charte de partenariat a été signée ce jour entre la FER Genève et l'OCE.

Le partenariat entre l'OCE, la FER Genève et l'UAPG a été instauré dans la perspective d'une meilleure intégration professionnelle des candidats à l'emploi en développant et renforçant la collaboration entre l'OCE et le secteur privé. Toute entreprise, souhaitant participer à l'amélioration du tissu économique genevois en recrutant des compétences locales, est invitée à signer la charte de partenariat à travers laquelle l'OCE s'engage à transmettre, dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de l'annonce de poste, jusqu'à cinq candidatures ciblées. L'employeur, qui souhaite s'investir pour un marché du travail local vivace et plus juste pour nos concitoyens, peut la signer sans obligation de recruter l'un des profils proposés par l'OCE.

La nouvelle charte de partenariat avec le secteur privé s'inspire du plan de mesures déjà mis en place à travers les directives transversales de recrutement du petit Etat (administration cantonale), du grand Etat (entités publiques autonomes) ainsi que des organisations subventionnées par l'Etat. Alors que ces directives doivent être scrupuleusement respectées, la charte de partenariat OCE-FER Genève-UAPG n'a, quant à elle, aucun caractère obligatoire ou coercitif. Seules les entreprises souhaitant marquer leur ancrage dans le tissu économique genevois et mettre en place un partenariat gagnant/gagnant avec l'OCE peuvent la signer. Elles s'engagent ainsi à favoriser une intégration professionnelle efficace de la population au chômage résidant dans le canton.

"Le partenariat entre l'OCE, la FER Genève et l'UAPG transmet un signal fort aux entreprises privées du canton." déclare le conseiller d'Etat. "Il véhicule un message encourageant tant pour notre économie locale que pour les personnes au chômage issues de secteurs variés et aux compétences parfois très pointues et recherchées. Quand il y a deux candidats aux compétences similaires qui postulent pour un même emploi, il faudrait absolument engager celui qui réside dans le canton afin de maintenir notre paix sociale." ajoute le magistrat.

Pour sa part, Ivan Slatkine, président de la FER Genève indique : "Cette charte permet de valoriser l'engagement citoyen des entreprises genevoises. Elle permet également à l'OCE de mieux comprendre les besoins de l'économie, pour pouvoir y répondre de manière adaptée". Emmanuelle Savoie, directrice des ressources humaines relève quant à elle que "La FER Genève collabore depuis des années avec l'OCE, et notamment son Service employeurs. Le fait d'avoir un répondant attitré permet de mieux comprendre les besoins spécifiques de notre entreprise. Je me réjouis de poursuivre notre collaboration.» .

[Charte de partenariat](#)

Pour toute information complémentaire :

- *DSES - M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, T. 079 935 86 75*
- *FER Genève - Mme Stéphanie Ruegsegger, directrice Politique générale, T. 058 715 32 48 ou 079 203 20 43*